



Renoncer au statut protection subsidiare

Par **Sosofi**, le **03/09/2017** à **14:55**

Bonjour , je suis algerienne en France depuis septembre 2010, j'ai fait mes études ici en France jusqu'à l'année 2015 j'ai obtenu une licence en sciences sociales , je me suis mariée en 2014 avec un ressortissant algérien mais mon mariage a duré une année et j'ai divorcé , j'ai eu beaucoup de problèmes avec mon ex mari et ma belle famille au pays (Algérie) , j'ai fait une demande d'asile en 2015 et j'ai obtenu la protection subsidiaire , mon divorce a duré 2 ans , maintenant vu que je n'ai plus affaire à mon ex belle famille , je voulais renoncer à mon statut de protection subsidiaire car je voulais rentrer dans mon pays pour quelques jours car je voulais voir ma mère qui est malade, mais le problème j'ai peur de ne pas pouvoir obtenir une carte de séjour si je fais une demande de résident algérien , sachant que je travaille et j'ai un CDD.merci d'avance .